

Madame/Monsieur,

Vous avez demandé l'asile aux Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais a décidé de prolonger le délai de décision concernant les demandes d'asile traitées par l'IND. La présente lettre explique ce que cela signifie pour votre demande.

En temps normal, l'IND dispose de 6 mois pour se prononcer sur votre demande d'asile

le délai de décision est appelé le délai légal de décision. Selon la loi, le délai de décision pour les demandes d'asile est normalement de 6 mois.

L'IND dispose désormais de 9 mois pour se prononcer sur toutes les demandes d'asile

Actuellement, le nombre de demandes d'asile est supérieur à ce que l'IND est en mesure de traiter. Malgré diverses mesures, il est impossible à l'IND de prendre des décisions dans un délai de 6 mois. Dans la période à venir, nous nous attendons à avoir besoin de plus de temps pour décider. C'est pourquoi le gouvernement a décidé, dans une lettre du 26 août 2022, de prolonger la période de décision.

Le délai de décision vous concernant a peut-être été prolongé pour d'autres raisons

Parfois, l'IND a déjà prolongé une fois le délai de décision vous concernant. Voici des exemples de situations nécessitant une période de décision plus longue. Ceci peut s'appliquer à votre demande d'asile :

- Votre demande fait l'objet d'un moratoire sur les décisions. Cela signifie que pendant un certain temps, l'IND ne prend pas de décision sur les demandes d'asile présentées par des personnes originaires d'un certain pays. L'IND procède ainsi si la situation dans votre pays n'est pas claire. La durée de la décision est généralement plus longue d'une année.
- L'IND a d'abord traité votre demande selon la procédure de Dublin. Cela est le cas lorsque nous pensons que c'est un autre pays de l'UE qui doit se charger de votre demande d'asile. Par exemple, parce que vous avez demandé l'asile dans un autre pays de l'UE. Vous avez reçu une lettre indiquant que les Pays-Bas vont toutefois traiter votre demande d'asile.
- L'IND a pris une décision négative concernant votre demande d'asile et vous avez fait appel devant le tribunal. Le juge a décidé que l'IND devra prendre une nouvelle décision sur votre demande d'asile.
- L'IND a besoin de plus de temps pour faire une enquête approfondie. Vous avez reçu un message à ce sujet.

Le délai légal de décision concernant votre demande d'asile est de 21 mois maximum.

Vous pouvez calculer vous-même le délai de décision vous concernant. Vous comptez 6+9 mois + les éventuelles prolongations précédentes, jusqu'à un maximum de 21 mois. En effet, l'IND ne doit jamais excéder 21 mois pour prendre une décision. Vous calculez à partir de la date à laquelle vous avez signé votre demande d'asile. L'IND a-t-il d'abord traité votre demande selon la procédure de Dublin ? Dans ce cas, vous calculez à partir du moment où votre demande a été prise en compte dans la procédure nationale. Il s'agit du moment où l'IND a fait savoir que les Pays-Bas étaient responsables de votre

demande d'asile.

Nous faisons tout notre possible pour vous donner au plus tôt une décision claire sur votre avenir

Nous comprenons que vous souhaitez savoir où vous en êtes et que ce message vous est peut-être pénible. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de vous dire à quel moment précis vous recevrez la décision vous concernant. Toutefois, l'IND prend diverses mesures pour prendre au plus tôt des décisions concernant les demandes. L'IND vous contactera si cela s'applique à votre demande.

Vous voulez en savoir davantage ?

Nous mettons à jour tous les développements concernant l'asile et les mesures sur notre site Internet. Pour plus d'informations et les dernières informations, veuillez consulter ind.nl/actueel-asiel.

Bien cordialement,

Le Secrétaire d'État à la Justice et à la Sécurité,

En son nom,

C. Nijkamp
Directeur Asile et Protection.